



# BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis n°22-49241

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/22-49241/officiel>

Département(s) de publication : **56**  
Annonce No **22-49241**

---

[I.II.III.IV.V.VI.](#)

FNS SIMPLE AVIS DE MARCHÉ

Section I : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :  
Commune de Saint-Avé  
Type de Numéro national d'indentification :  
SIRET  
N° National d'identification :  
2156020610016  
Ville :  
Saint-Avé  
Code Postal :  
56890  
Groupement de commandes :  
Non

Département(s) de publication : **56**

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :  
<https://marches.megalis.bretagne.bzh>  
Identifiant interne de la consultation :

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :

Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :

Non

Nom du contact :

Service commande publique

Adresse mail du contact :

[fad@saint-ave.fr](mailto:fad@saint-ave.fr)

Numéro de téléphone du contact :

+33 297606601

## Section 3 : Procédure

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Les pièces de candidature et les critères de sélection sont indiqués au règlement de la consultation. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Technique d'achat :

Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis :

5 mai 2022 - 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique :

Interdite

Réduction du nombre de candidats :

Non

Possibilité d'attribution sans négociation :

Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes :

Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :

Pouvoir adjudicateur

Critères d'attribution :

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché :

Travaux de signalisation horizontale sur les voies de la commune de Saint-Avé

Code CPV principal

Descripteur principal : 45233221

Type de marché :

Travaux

Description succincte du marché :

Lieu principal d'exécution du marché :

Voies de la commune de Saint-Avé

Durée du marché (en mois) :

48

Valeur estimée (H.T.) :

Valeur entre :

et :

La consultation comporte des tranches :

Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :

Non

Marché alloti :

Non

Mots descripteurs : Peinture (travaux), Signalisation, Voirie

## Section 5 : Lots

Ce bloc n'est pas accessible car l'objet n'est pas alloti.

## Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire :

Non

Autres informations complémentaires :



# BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Les critères de jugement de candidature et d'offre sont précisés au règlement de la consultation. Le marché est traité à prix unitaires. Les montants minimums et maximums annuels de commande sont indiqués à l'acte d'engagement. Les retraits de dossier, les remises des offres ainsi que les échanges pendant la consultation et après la date limite de remise des offres se font exclusivement sur le profil acheteur <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. Des négociations pourront être engagées avec les candidats dont les offres seront les plus intéressantes, conformément à l'article R.2123-5 du code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation. L'accord-cadre est passé pour une durée d'un an reconductible 3 fois par périodes d'un an. La durée totale maximum de l'accord-cadre est de 4 ans (48 mois)

Date d'envoi du présent avis :

7 avril 2022